# Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-ouest, NAFO: contrôle des navires de parties non contractantes

1999/0231(CNS) - 19/05/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport M. Daniel VARELA SUANZES-CARPEGNA (PPE-DE, E) sur les navires battant pavillon de parties non contractantes à l'organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (NAFO), le Parlement approuve la proposition mais demande que les navires des parties contractantes opérant dans la zone de réglementation de la NAFO puissent effectuer, à titre facultatif, des observations qui seront communiquées aux navires d'inspection afin que ces derniers puissent procéder à l'observation en bonne et due forme.